

Communiqué de presse

lundi 14 novembre 2011

Couloirs aériens

Franck MARLIN dénonce l'augmentation des nuisances et de la pollution, et s'associera au recours contre l'arrêté ministériel

C'est le 17 novembre prochain que les nouvelles procédures d'atterrissages et de décollages seront mises en œuvre pour les aéroports d'Orly et de Roissy, conformément à l'arrêté ministériel publié au Journal officiel le 10 novembre. De nouvelles règles qui ne seront pas sans conséquences pour des milliers d'Essonnais qui seront désormais survolés et que Franck MARLIN, député-maire d'Étampes, dénonce vigoureusement.

« Les nouvelles procédures annoncées par Madame le Ministre de l'écologie le 10 novembre dernier, et qui seront appliquées le 17, ne constituent pas la solution miracle qui nous est décrite et je dirai même qu'elles sont profondément scandaleuses » explique Franck MARLIN.

« Dès que nous en avons été informés, fin 2009, à l'occasion du lancement de l'enquête publique, et sans que nous ayons été consultés au préalable contrairement aux engagements pris, nous avons été de très nombreux élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires, de tous horizons politiques, à nous réunir pour dénoncer l'absence totale de concertation et les conséquences inacceptables de ce projet.

« Depuis, avec Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les experts du PNR, et les associations, nous n'avons cessé d'alerter Madame le Ministre, en vain. »

**Ce n'est pas privilégier l'intérêt général que de mettre en place
des mesures au détriment des autres
alors qu'il est possible de faire autrement et mieux**

« Des réserves importantes avaient d'ailleurs émises dans les conclusions par le Commissaire enquêteur. Elles n'ont pas été levées. L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) a émis un avis négatif en décembre 2010, en basant sa décision notamment sur les arguments que nous défendions. Quant à la Commission consultative de l'environnement d'Orly, qui est la seule instance à avoir donné un avis favorable dès le départ, je préfère ne pas parler des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée ni du fait que les élus concernés par le transfert de nuisances se sont vus refuser de prendre la parole... »

« Malgré toutes ces oppositions et ces propositions, le projet concernant les atterrissages à Orly a été maintenu en l'état. Et il en est de même pour Roissy.

« Dès le début, les dés étaient donc pipés, et les arguments avancés aujourd'hui pour justifier ce projet sont, au mieux, trompeurs pour ne pas dire erronés : la réduction sonore ne sera pas de 50 %, le gain en décibels sera imperceptible, des communes survolées le resteront, d'autres qui ne l'étaient pas le seront.

« Le déplacement des couloirs est un choix et non pas une nécessité liée à la sécurité aérienne, et ce n'est pas privilégier l'intérêt général que de mettre en place des mesures prétendues favorables aux uns au détriment des autres alors qu'il est possible de faire différemment et mieux ! Nous avons d'ailleurs demandé à Madame le Ministre que ces nouvelles procédures soient examinées par EUROCONTROL avant que l'arrêté ne soit signé : le refus a été catégorique. Pourquoi ? »

**Des procédures qui renient le Grenelle de l'Environnement.
Un an après sa nomination, quel bel anniversaire !**

« Ce qui est également intolérable, c'est de montrer du doigt les élus qui, du Nord au Sud de l'Île-de-France, ont demandé la mise en œuvre d'autres mesures dont l'impact aurait été réel et important pour les populations actuellement survolées, et qui ont prouvé que cela était possible. Ces mêmes élus qui n'ont jamais défendu « leur territoire », contrairement à ce que l'on voudrait faire croire, mais qui ont eu le souci constant de l'intérêt général et d'améliorer la situation des personnes qui subissent ces nuisances. En cela, tout comme dans le fait que la soi-disant concertation qui a été menée a posteriori s'est révélée être un véritable simulacre, la décision annoncée piétine avec mépris des élus responsables et elle constitue même un véritable déni de démocratie.

« Enfin, comment accepter l'augmentation considérable de la pollution que ces nouvelles procédures vont faire retomber sur les habitants de notre région et des zones protégées ? Car nous parlons là de 22 millions de litres de kérosènes qui seront consommés en plus chaque année, ce n'est pas rien, et c'est surtout un reniement du Grenelle de l'Environnement. Il y a tout juste un an, Madame KOSCIUSKO-MORIZET était nommée Ministre de l'écologie... quel bel anniversaire !

« Pour toutes ces raisons, et fidèle à mon engagement aux côtés des élus, des PNR, des associations et des riverains sur ce dossier, je considère que le projet qui sera très bientôt appliqué est une erreur monumentale. Et, en conséquence, je ne pourrai que m'associer, en tant que parlementaire mais aussi en tant que Maire, au recours qui va être entrepris contre cet arrêté. »